



Belle et Heureuse année 2016

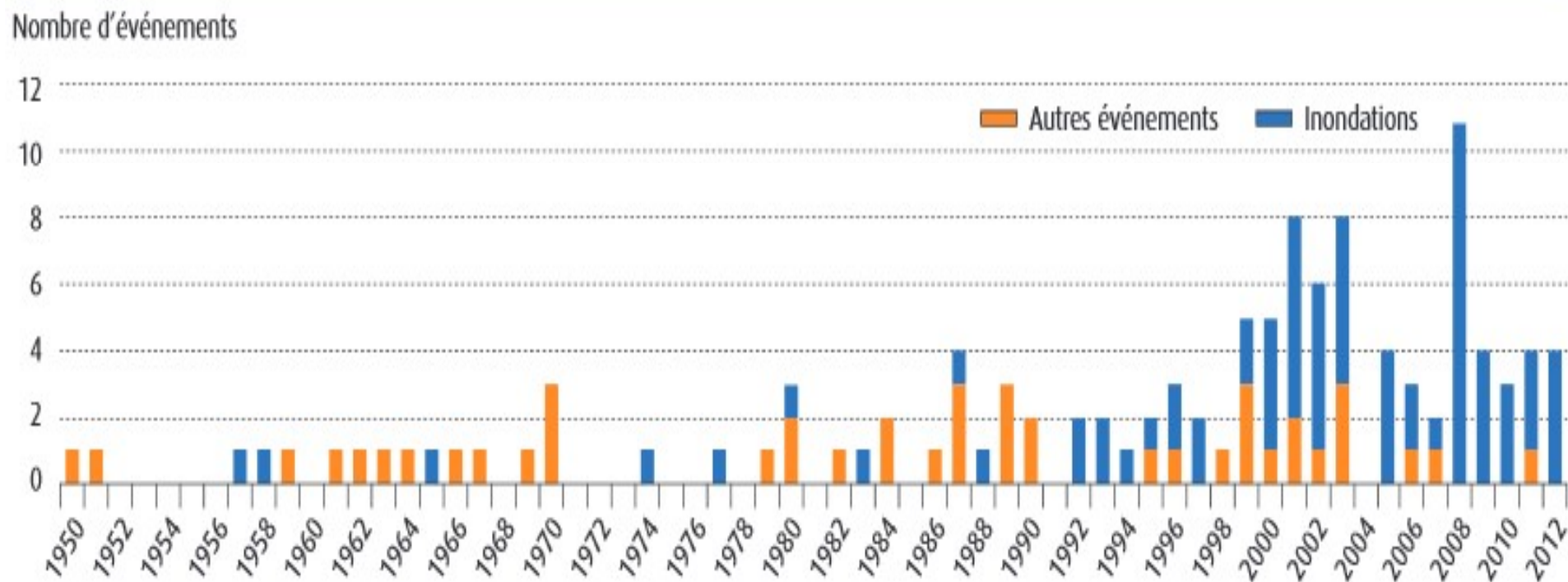
Photo P. Fanel

Inondations, situation en France 2013

Etude du Commissariat Général au Développement Durable

Service de l'observation et des statistiques.

Figure 3 : inondations et autres événements naturels très graves survenus en France sur la période 1950-2012

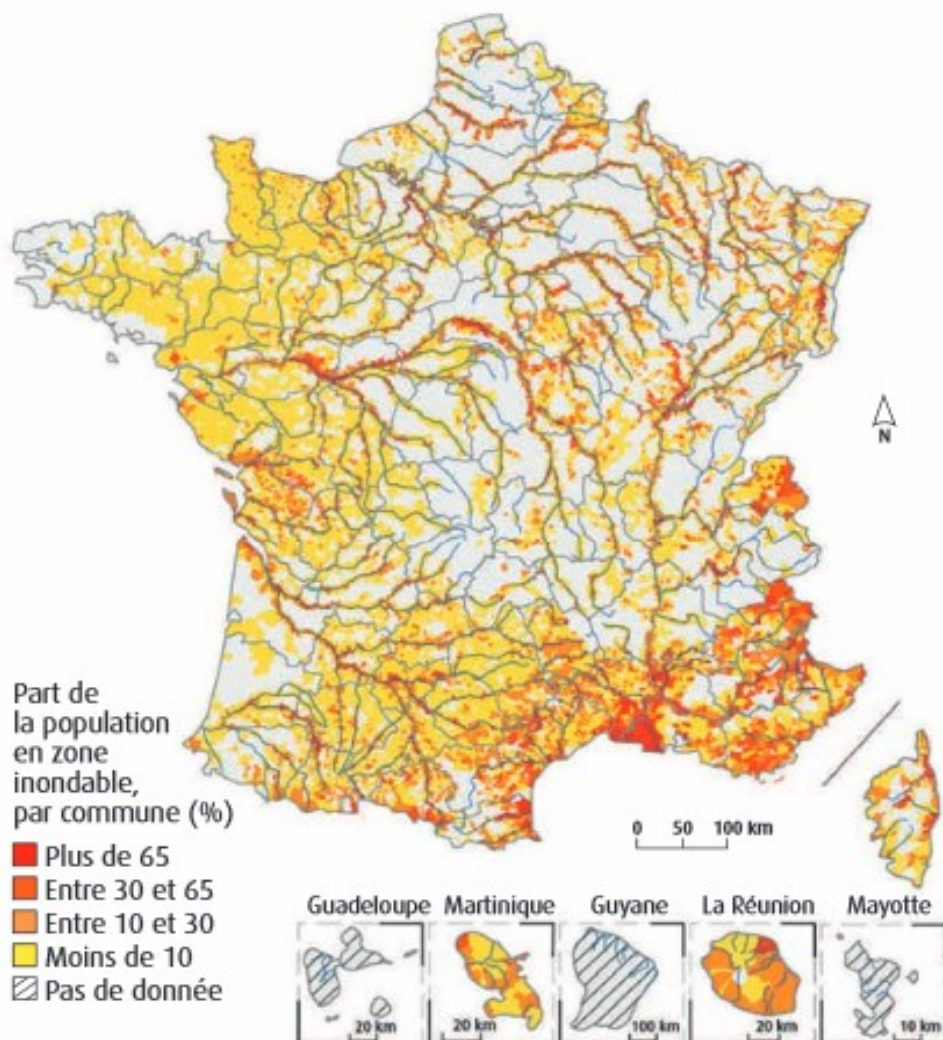


Note : événements de gravité 3 ou plus (ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros de dommages matériels).

Autres événements : mouvements de terrain, séismes, avalanches, tempêtes, feux de forêts, vagues de chaleur, etc.

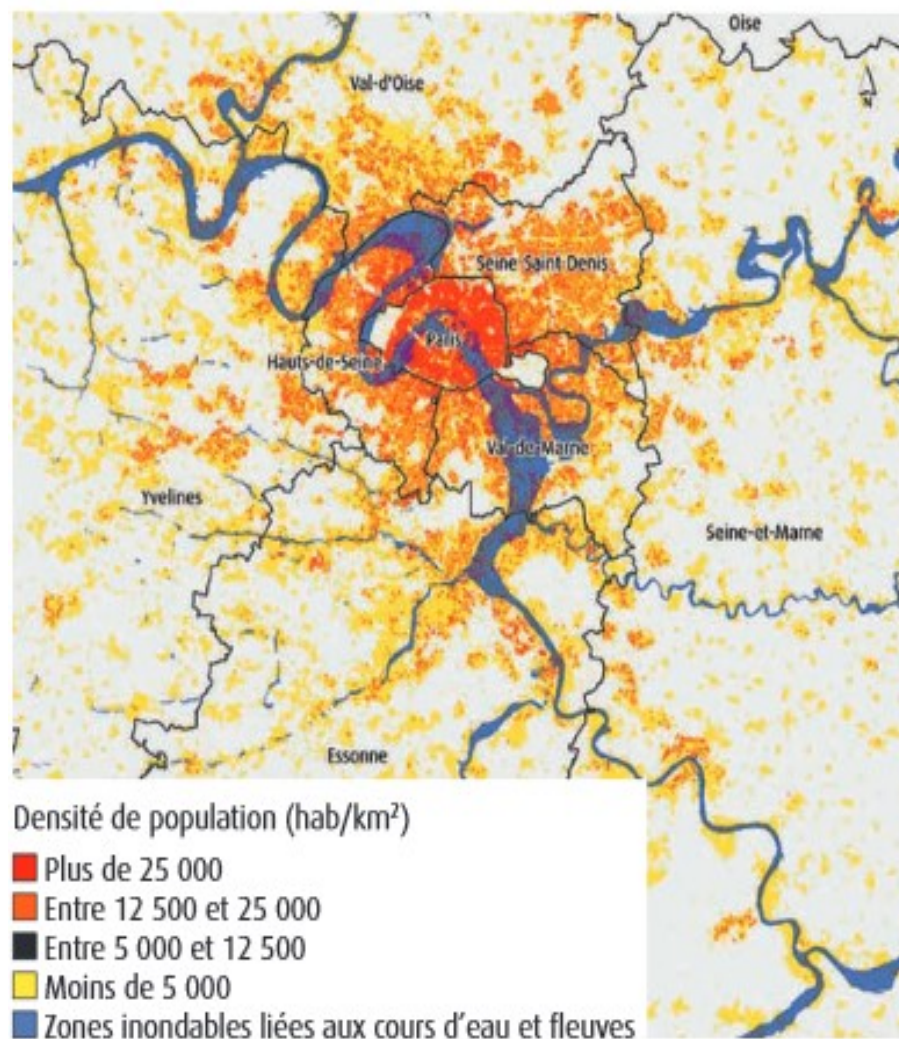
Source : Medde-DGPR, 2013. Traitements : SOeS, 2013.

Figure 6 : part de la population communale en zone inondable



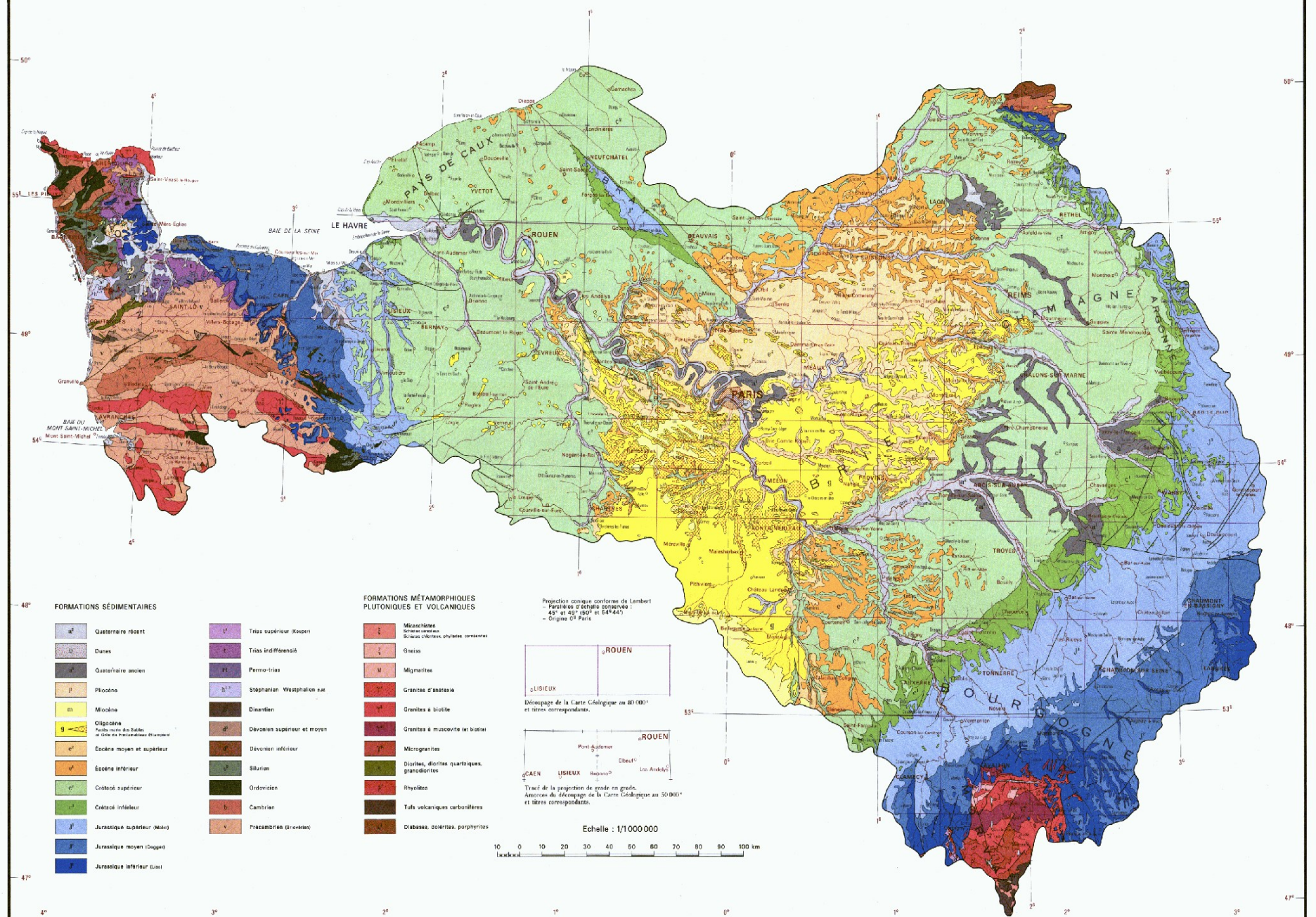
Source : Medde, Cartorisque, 2013 - Dreal, DDT(M), zone inondable, 2013 - Insee, RFL & RP, 2009 - © IGN, BD Carto®, 2008. Traitements : SOeS, 2013.

Figure 8 : zones inondables en Île-de-France



Source : IAU IdF - Drieu - Medde, zone inondable, 2013 - Insee, RFL, 2009 - © IGN, BD Carto®, 2010.

GÉOLOGIE



Publication hors série du bulletin "Seine - Normandie" - LES BASSINS DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU NORMANDS ATLAS

Géologie Bassin Seine Normandie

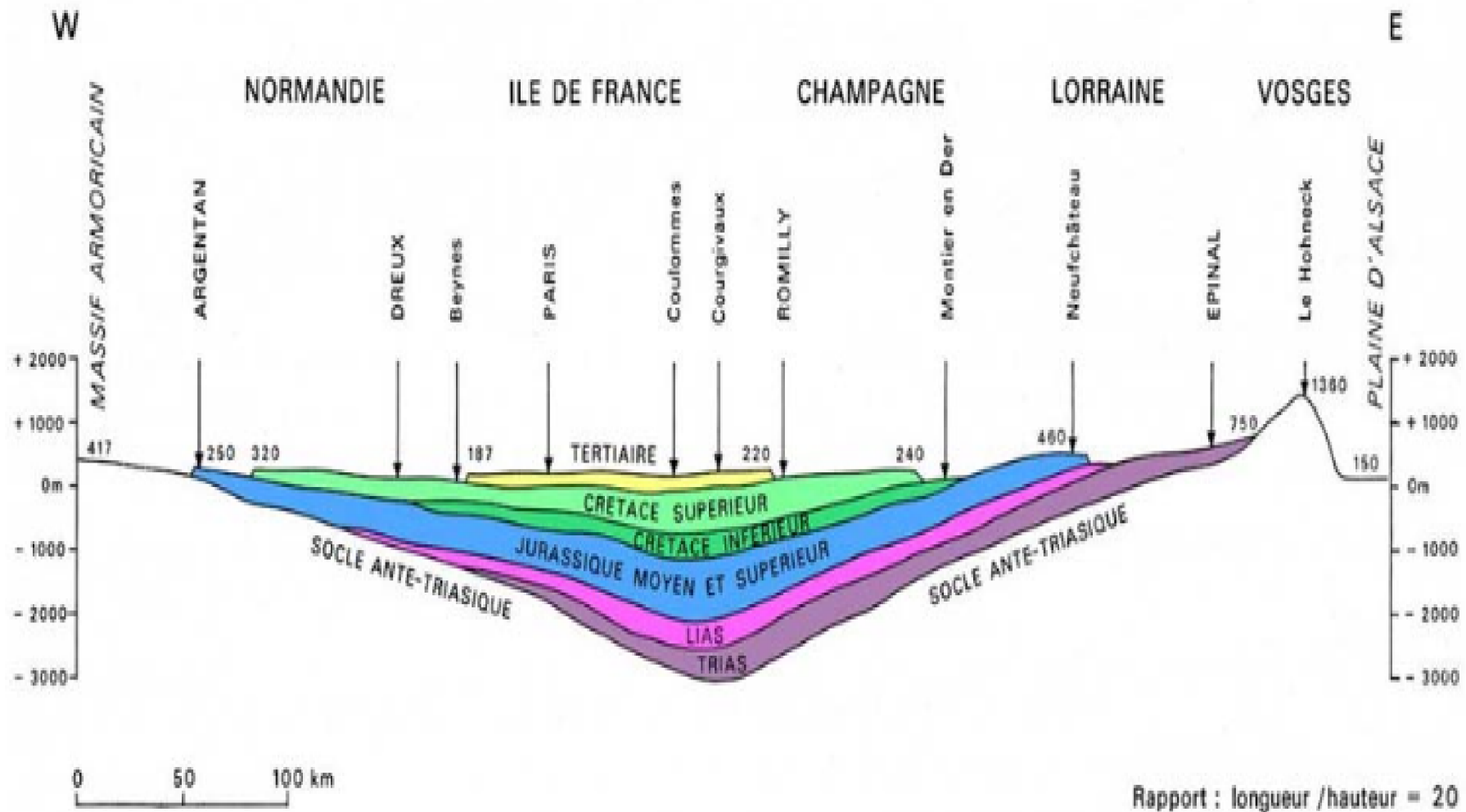
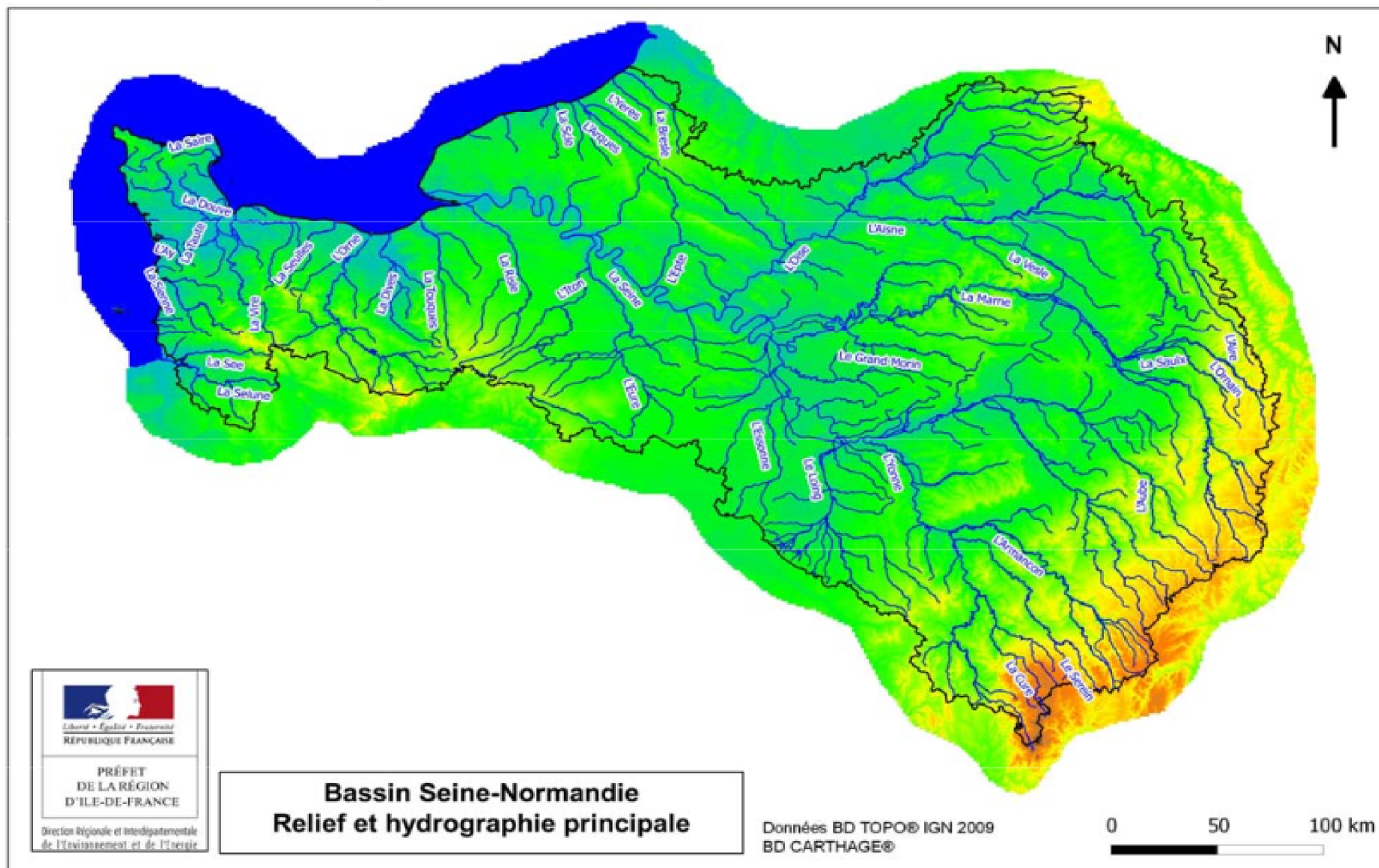


Figure 4 : Schéma de la géologie du bassin Seine Normandie, vue en coupe (source Piren Seine)

Réseau hydrographique du bassin Seine Normandie

Le bassin Seine Normandie correspond à un unique district hydrographique au sens des directives cadre sur l'eau et inondation. Il est lui même subdivisé en 5 grands sous-bassins hydrographiques : la Seine amont, la Seine Moyenne, la Marne, l'Oise et les côtiers Normands.



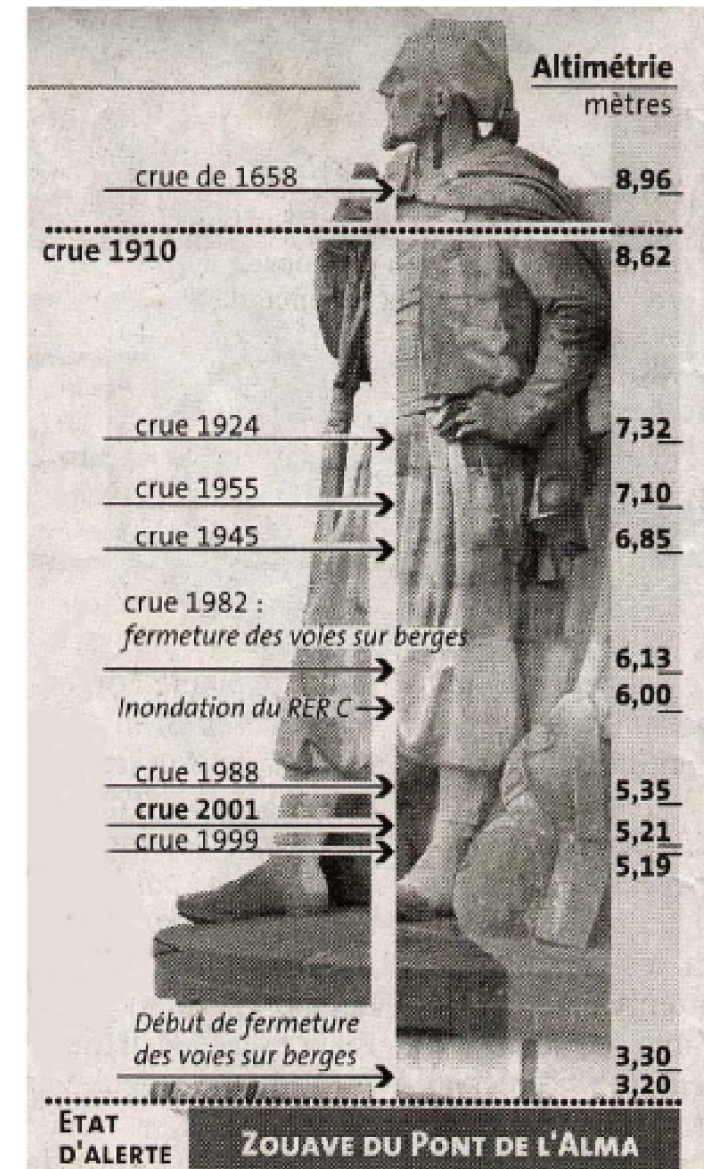
Crues Région Parisienne

Siècle	Nombre de crues majeures en région parisienne ³
17 ^e	5
18 ^e	6
19 ^e	13
20 ^e	9 (dont celle de 1910)

Tableau 2 : Crues majeures en région parisienne au cours des siècles

L'OCDE a évalué en janvier 2014, les conséquences financières d'une crue de type 1910 en Île-de-France. Le coût des dommages directs est estimé à un montant compris entre 3 et 30 milliards d'euros, auquel s'ajoute un coût pour l'économie nationale compris entre 1,5 à 58,5 milliards d'euros sur 5 ans.

Source : OCDE (2014, Étude de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation : la Seine en Île-de-France 2014, Éditions OCDE)

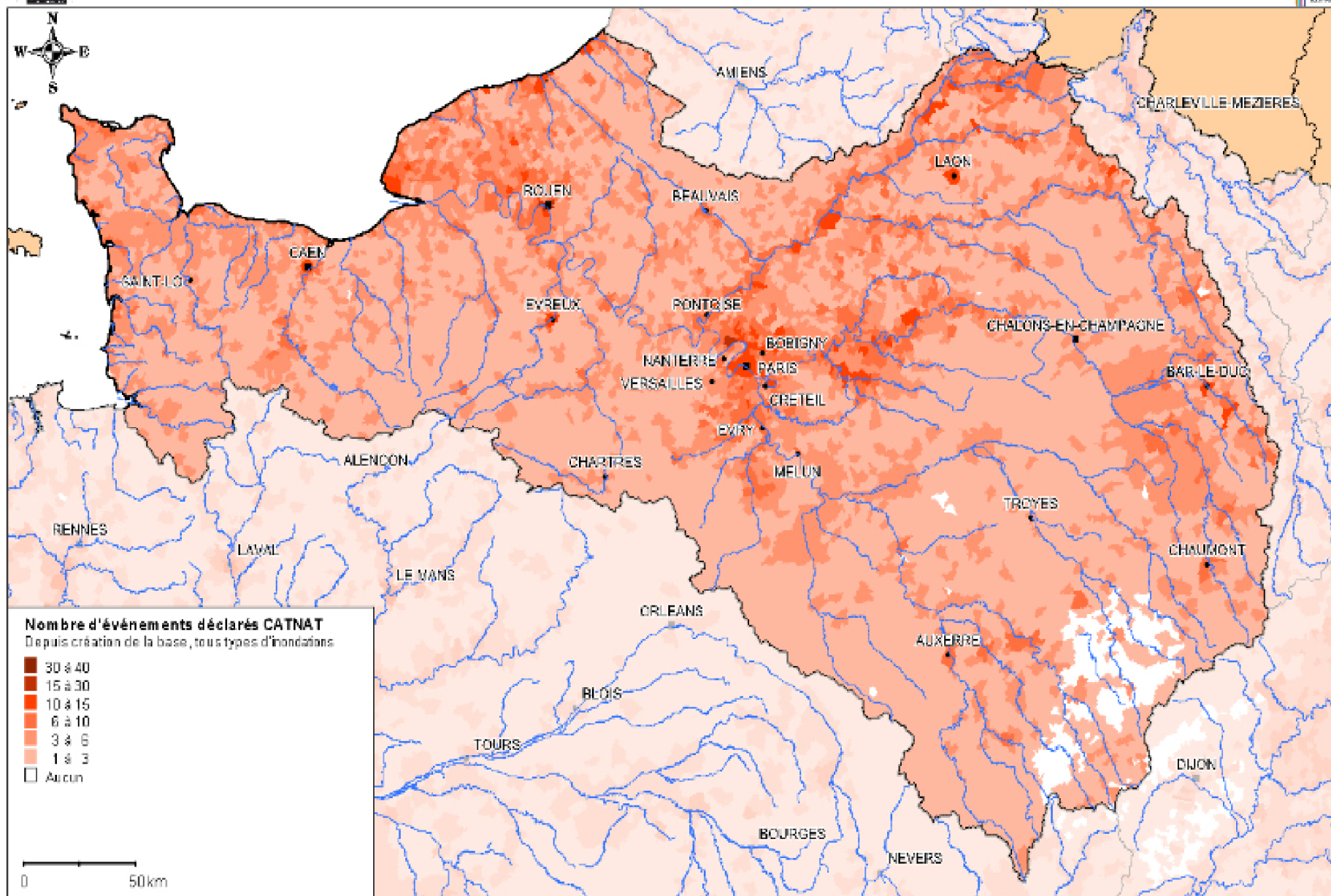


Georges Diebolt 1856 (guerre de Crimée)



Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

Base Catastrophes Naturelles du 4 juillet 2011



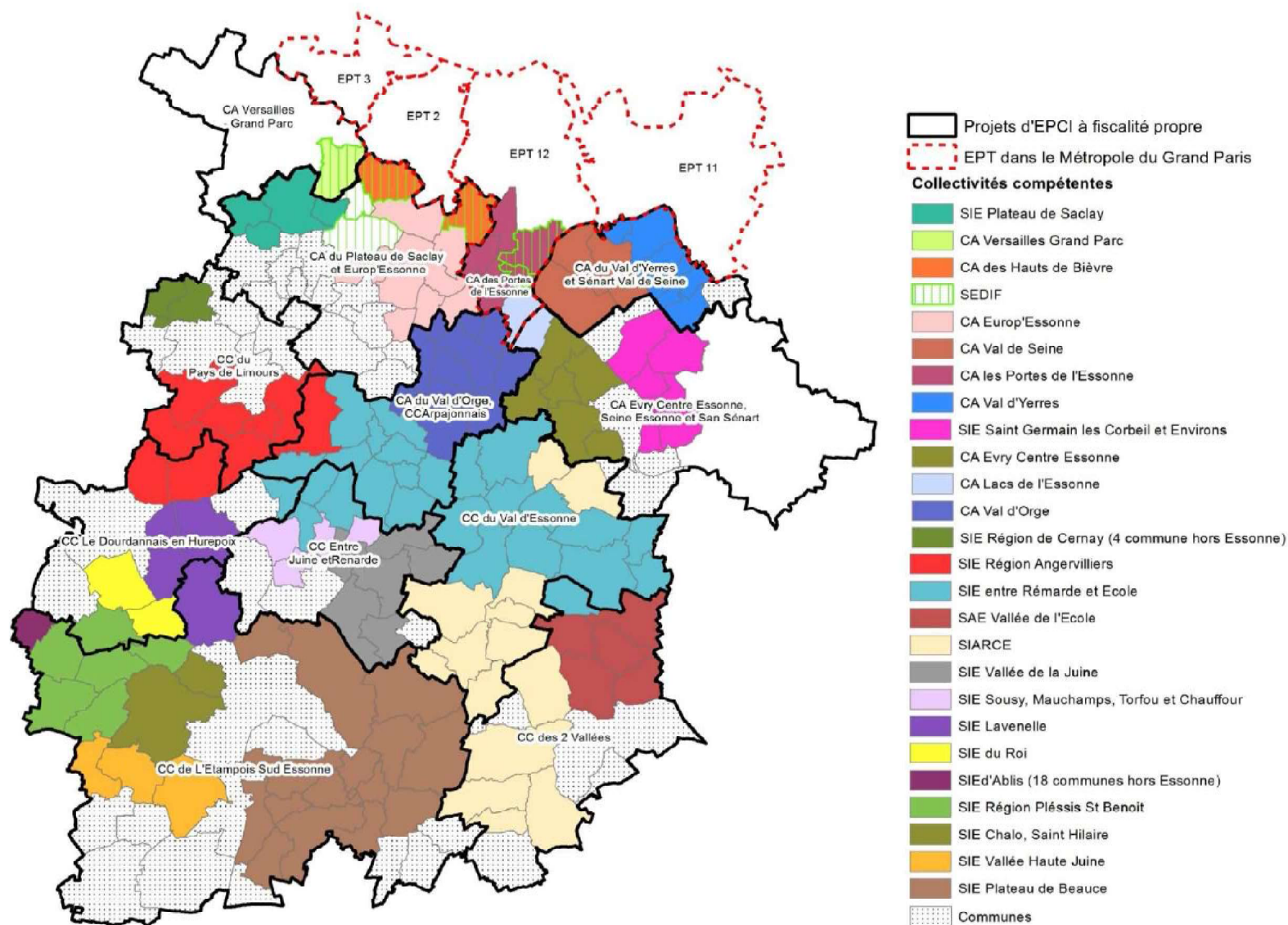


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

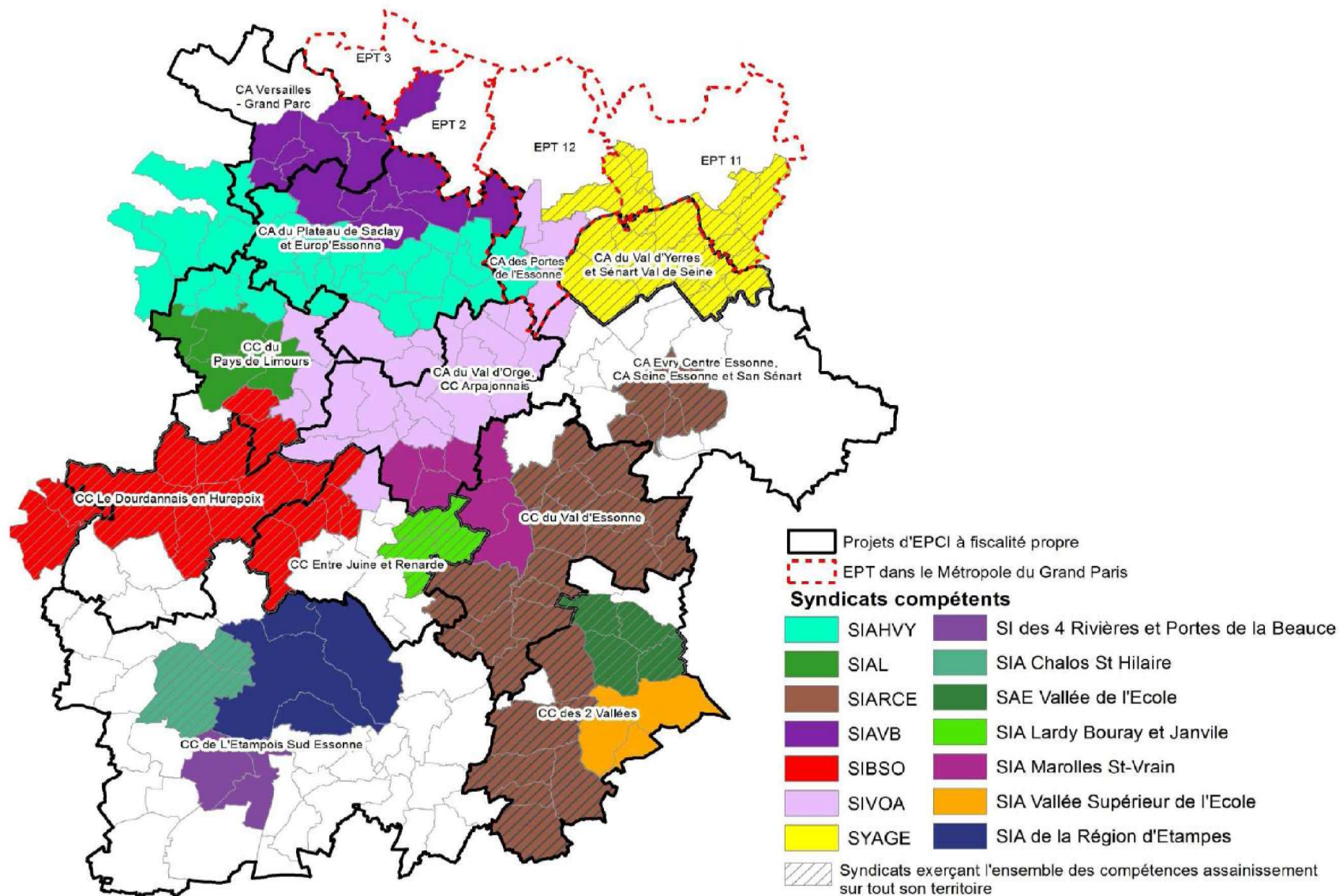
NOS PRIORITÉS



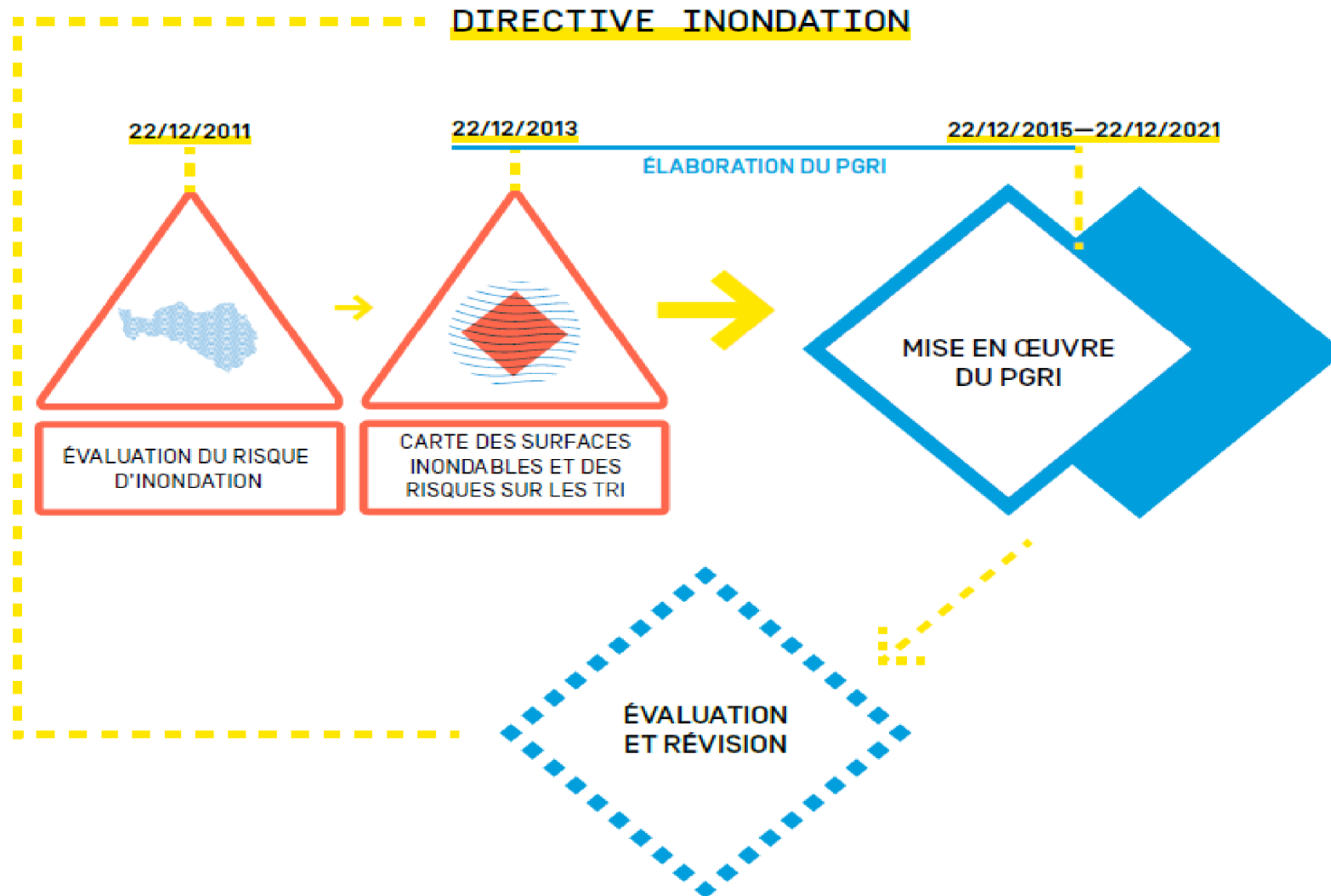
Collectivités gestionnaires de l'eau potable en 2015 et projets d'EPCI.



Syndicats compétents sur tout ou partie de l'assainissement collectif et projets d'EPCI.

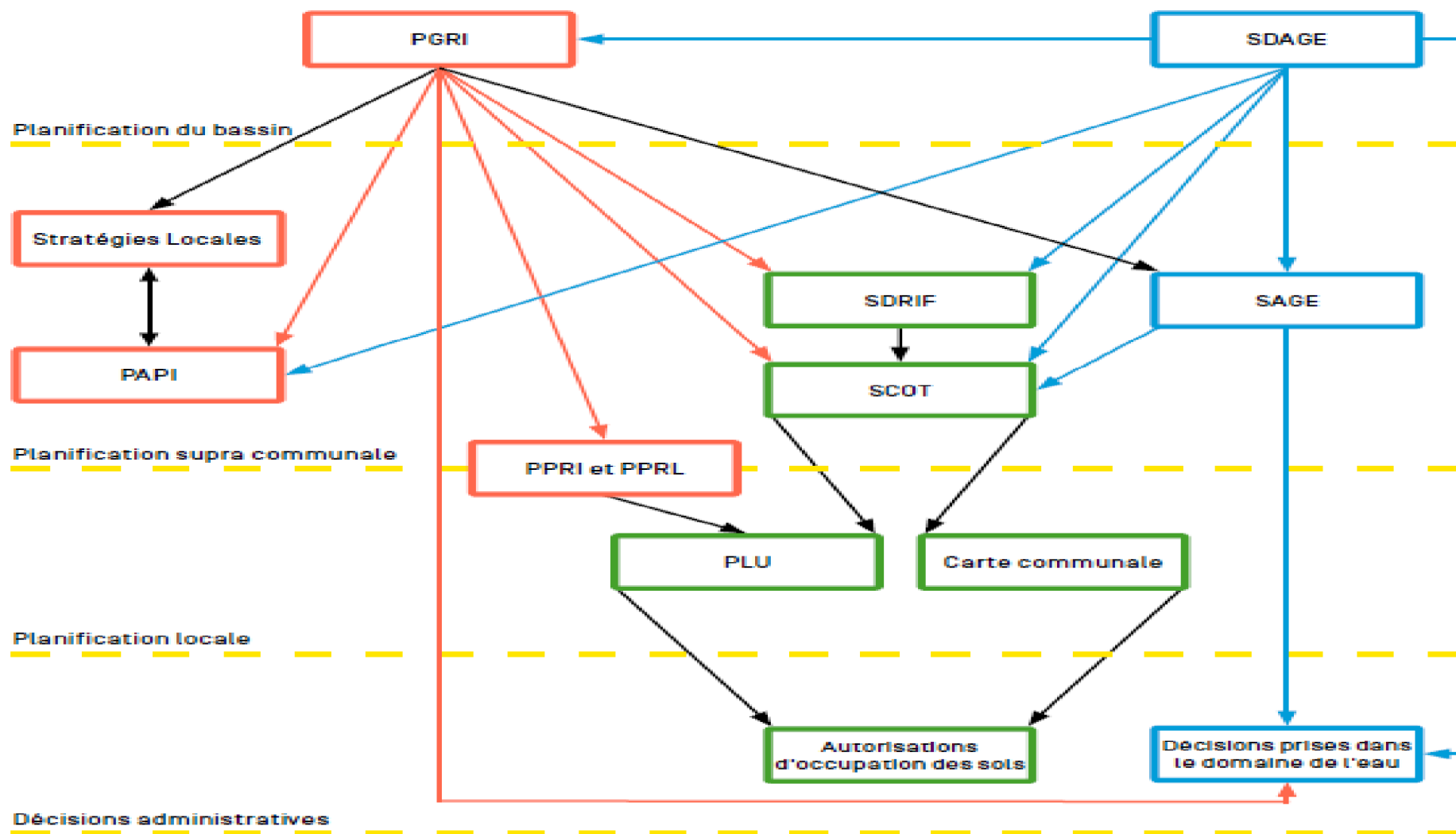


Programme de lutte contre les inondations : outils



Relations entre le PGRI et les autres documents d'urbanisme

RELATIONS ENTRE LE PGRI, LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DES RISQUES, DE L'URBANISME ET DE L'EAU ET LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES



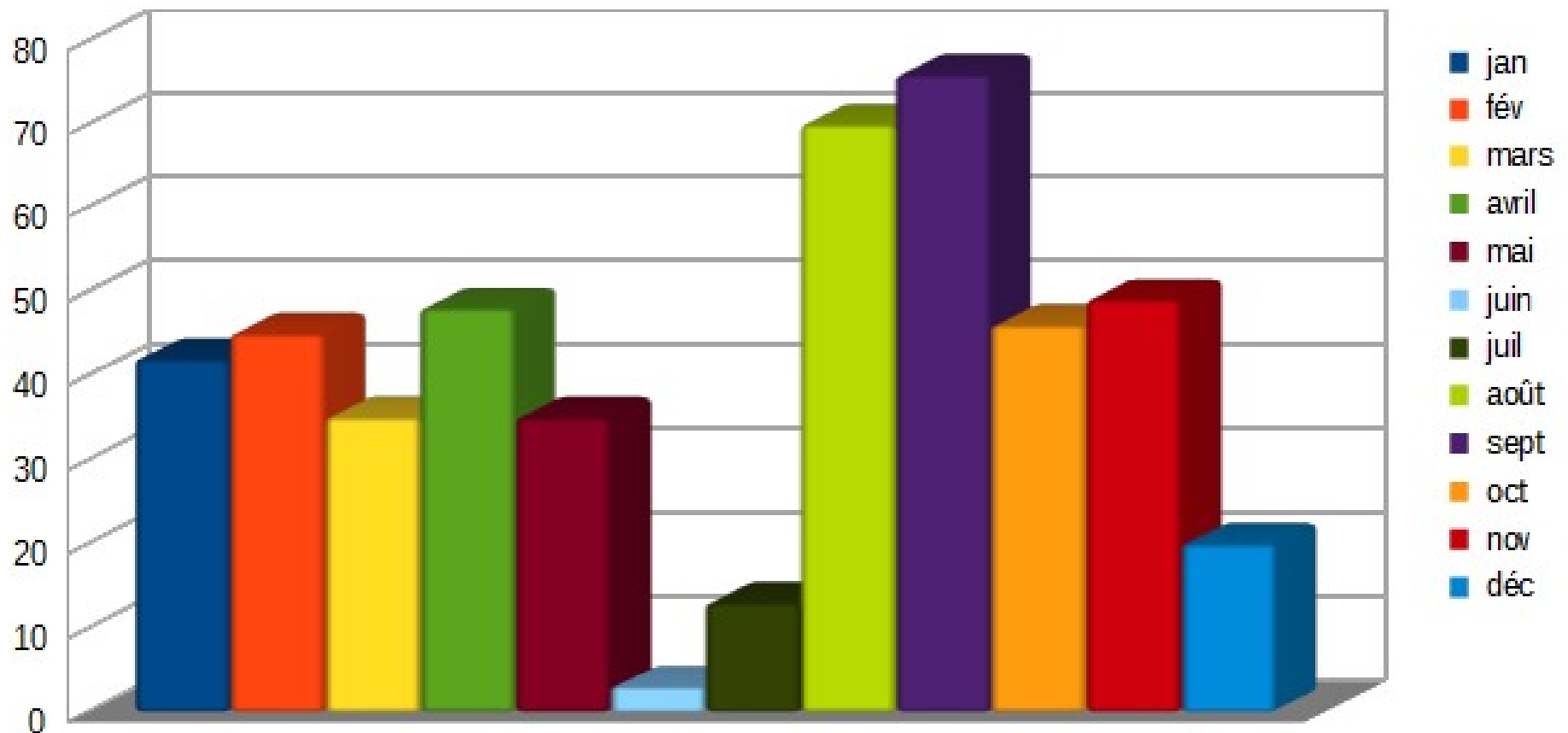
— Relations de compatibilité avec le PGRI
— Relations de compatibilité avec le SDAGE et les SAGE

Pluviométrie Bures/ station Vaularon P.

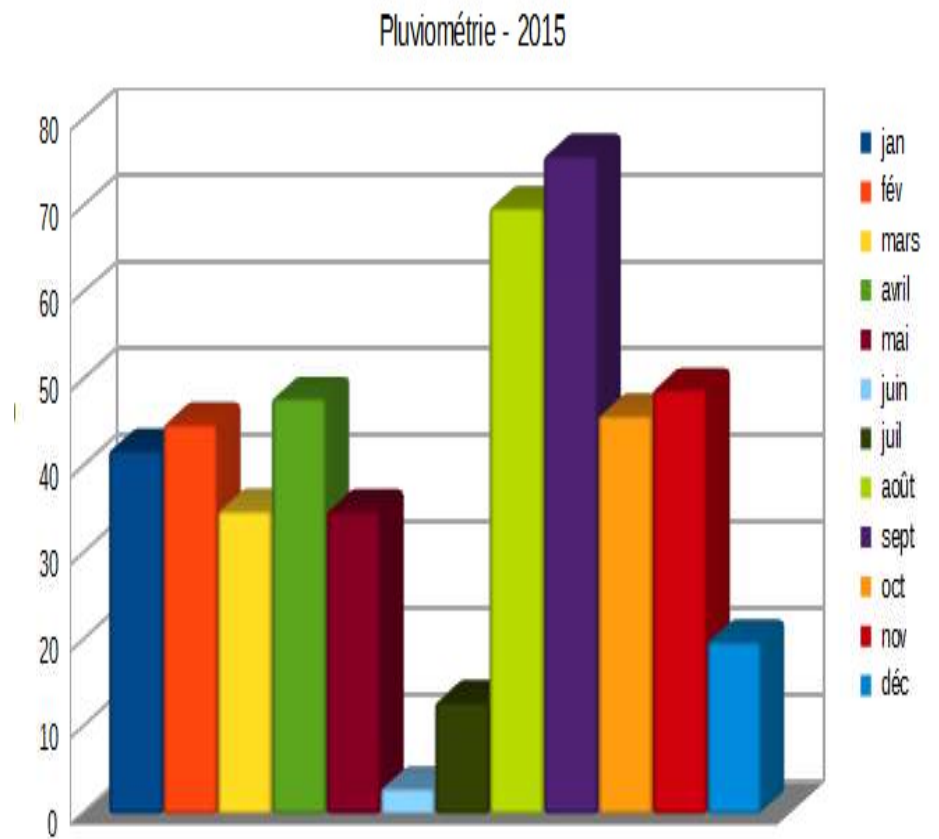
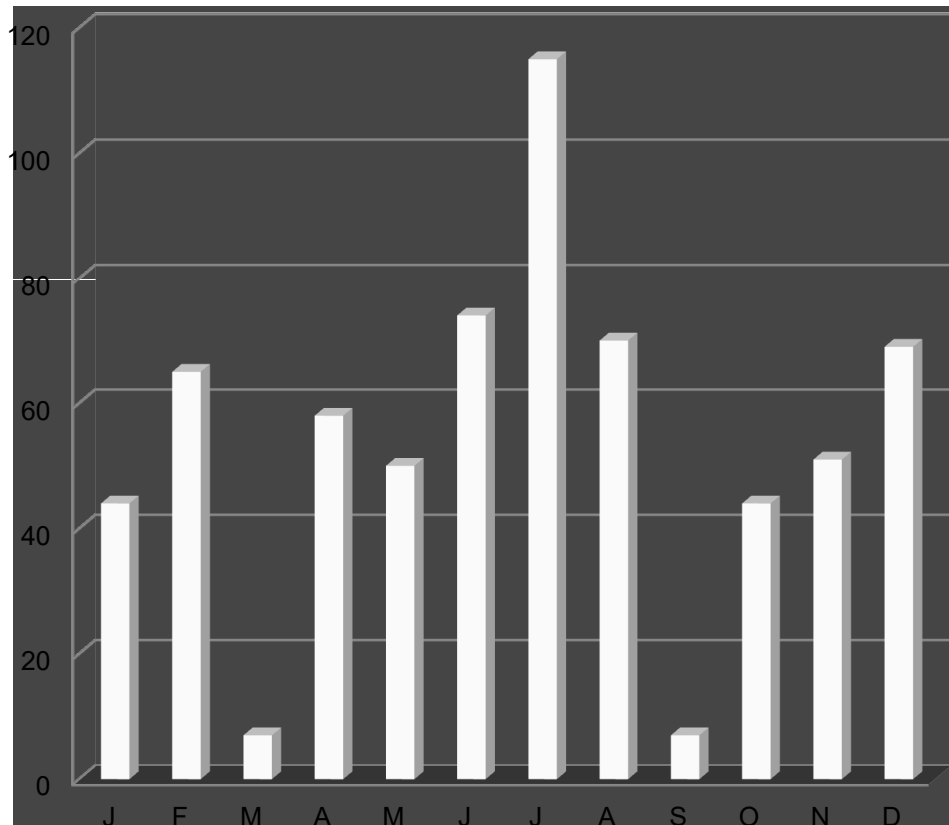
Farret

2015 : 482 mm,
(2014 : 654 mm) (2013 : 641mm)

Pluviométrie - 2015



Répartitions 2014/2015



Histoire et évolution de la zone



1933



1974



Canalisation par temps sec le long du viaduc. Photo P. Farret 22-01-2016



Ruissellement des eaux, après averse, du Plateau de Gometz vers le fond de vallée.

Travaux assainissement réalisés en 2015

Travaux à réaliser	Réalisés	Coût Total TTC Rés. Eaux usées	Part Communale TTC Eaux pluviales + voirie
Route de Chartres : réfection du réseau eaux usées et pluviales avec réfection de voie.	En cours 2013-2015	1 746,32€	130 263,00€
Rue du Square : Eaux usées et eaux pluviales.	2015	233 880,00€	101 816,52€ + voirie+ enfouissement des réseaux
Rue d'Arcachon	2015	Charge de Bures 41 020,41€	?
Pré Launay	?	?	?

CONTRAT DE BASSIN DE L'YVETTE AVAL
Programme d'actions



Maître d'ouvrage : Commune de Bures-sur-Yvette

NATURE DES OPERATIONS	Précontrat 2011	2012	2013	2014	2015	2016	Période 2012- 2016
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES À L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE							
Collecte des eaux : Travaux sur réseaux et branchements							
Réhabilitation des collecteurs EU (dont travaux sur les branchements) dans le cadre des travaux concessionifs	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €			750 000 €
Travaux du SDA restant à programmer (montant à préciser à mi-contrat)					200 000 €	200 000 €	400 000 €
Mise en conformité des bâtiments communaux issue des diagnostics		10 000 €	10 000 €				20 000 €
étude de conformité pour la définition d'actions groupées de mise en conformité des branchements particuliers et travaux		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
SOUS-TOTAL "Assainissement domestique"	250 000 €	280 000 €	280 000 €	270 000 €	220 000 €	220 000 €	1 270 000 €
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES À L'USAGE DE PRODUITS PHYTO-SANITAIRES ET AGRICOLES							
Poursuite de la mise en œuvre phyt'eaux cités		Financement hors contrat					- €
Aquisition de matériel pour la mise en œuvre de techniques alternatives							- €
SOUS-TOTAL "Maîtrise pollutions agricoles et phyto-sanitaires"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES							
Néant		0	0	0	0	0	- €
SOUS-TOTAL "Maîtrise pollution activités"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES							
Aquisition foncière des parcelles en bord de cours d'eau et en ENS selon les opportunités		193500	0	0	0	0	193 500 €
SOUS-TOTAL "Entretien et restauration des Cours d'eau"	0 €	193 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	193 500 €
MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET GESTION DES INONDATIONS							
Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde					0		- €
Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de l'école de la Guyonnerie						15 000	15 000 €
Etude de faisabilité pour la gestion des eaux pluviales du groupe scolaire Léo Gardoy à la source					30 000		30 000 €
Projets de gestion des eaux pluviales de la commune à faire émerger				X	X	X	- €
SOUS TOTAL "Maîtrise du ruissellement"	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	15 000 €	45 000 €
TOTAL (en € HT)	250 000 €	473 500 €	280 000 €	270 000 €	250 000 €	235 000 €	1 508 500 €

Règlement Sanitaire Type Départemental

Article 44. – *Protection contre le reflux des eaux d'égout.*

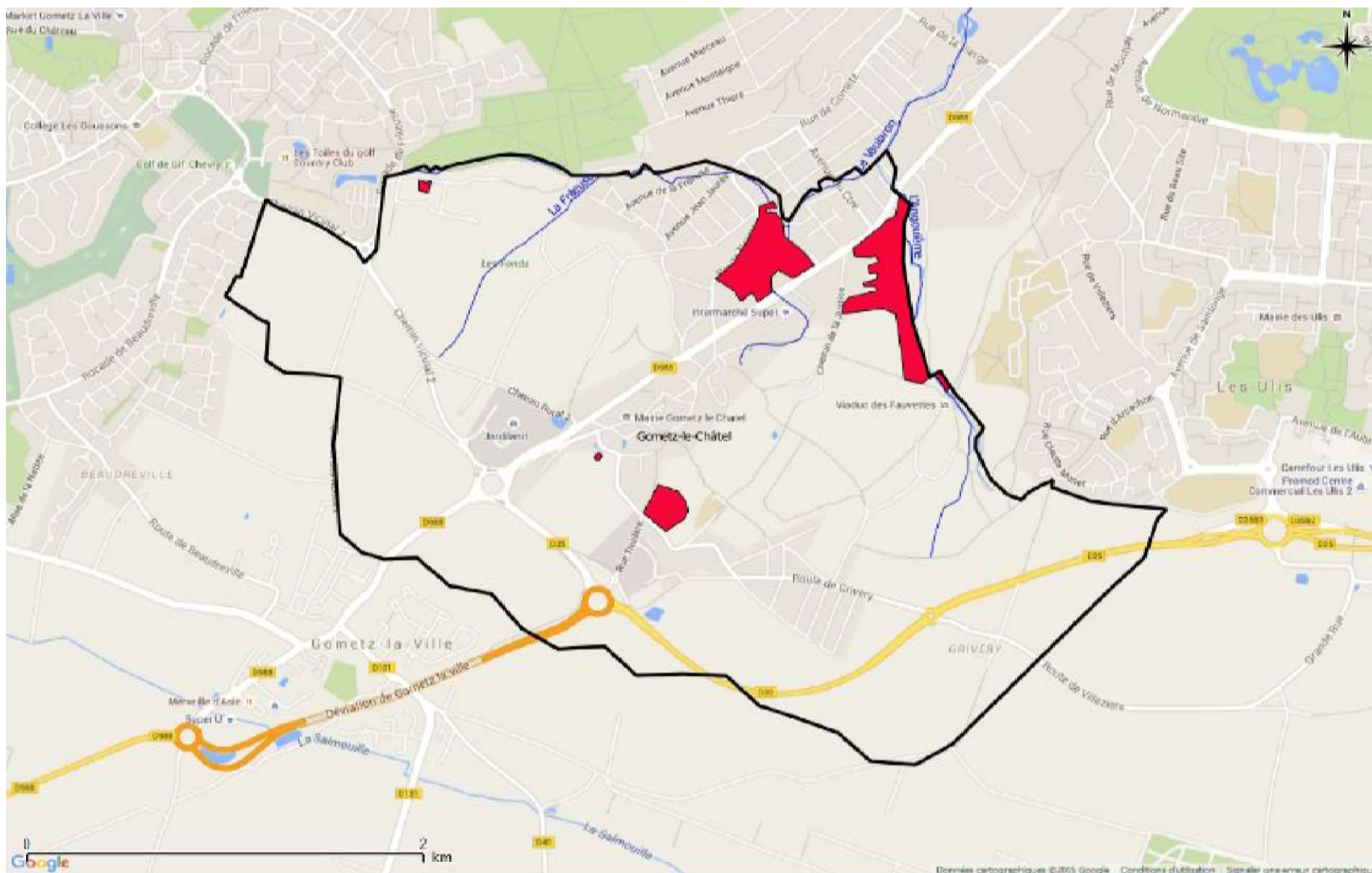
En vue d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau critique, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci.

RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES À GOMETZ-LE-CHÂTEL REF SIAHVY

N°	Surface (ha)	Milieu	Enjeu SDAGE	Actions	Cadastre (feuille n°)	Proposition de zonage	Source
1	6,2	Zone humide de cratage canigale et boisement humide (aulnaie-frênaie)	Inondation et Biodiversité	Réouverture de la zone et restaurer sa capacité de stockage	Propriétaire SIAHVY	Nat	SIAHVY
2	4,8	Bassin de rétention des Grands-Près	Inondation et Biodiversité	Étude hydraulique et étude de faisabilité en cours	ABDC n° 796 - 800	Nat	SIAHVY
3	0,04	Plan d'eau	ND*	ND	AE DC n° 24	N	ECCMCS
4	0,2	À déterminer	ND	ND	AOI n° 3	ND	SIAHVY
5	1,4	Bois des Grès boisement humide	Biodiversité	Réouverture du ru et bourdonnais	AE DC n° 47 et 8	Nat	SIAHVY
TOTAL	12,5						

*ND: Non Déterminé

Source SIAHVY : croisement des données issues, d'une étude de terrain dans le cadre du PRGE, de la base de données ECOMOS (Natureparif) et des données internes du SIAHVY.



Eaux Claires Permanentes Parasites (ECPP) et Météoriques (M)

Tableau de synthèse des mesures de campagnes 2008 / 2012

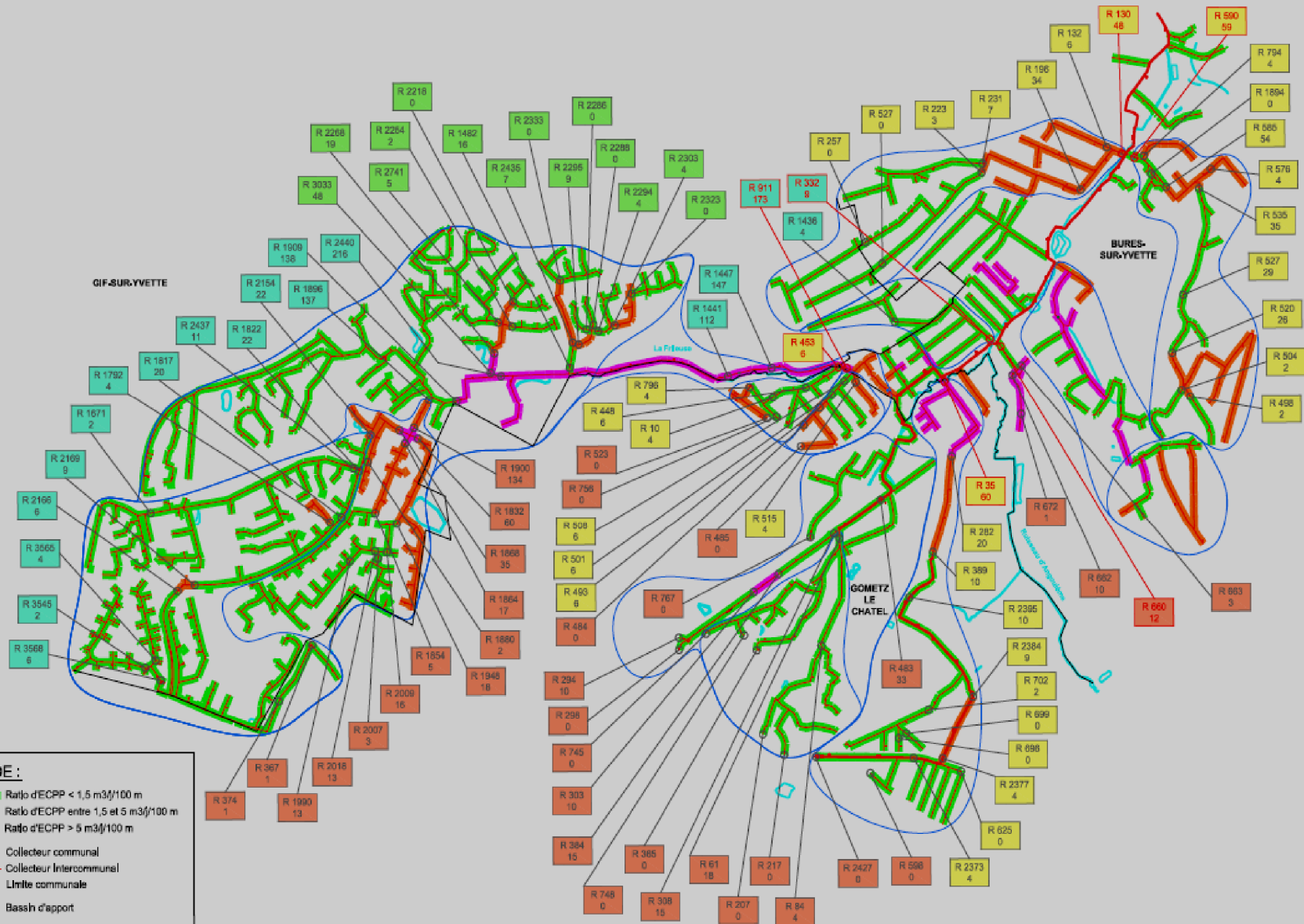
Bassin versant du Vaularon

Secteur d'apport	ECPP			ECPM	
	Ratio m ³ /km de réseau 2012	Total ECPP (m ³ /j) par commune 2012	<i>Etude précédente (m³/j) 2008</i>	Surface active (ha) par commune 2012	<i>Etude précédente (ha) 2008</i>
Gometz le Châtel	12,1	161	<i>146</i>	4,7	<i>4,05</i>
Gif sur Yvette	3,0	94	<i>53</i>	2,6	<i>3,05</i>
Bures sur Yvette	19,1	149	<i>123</i>	0	<i>0,3</i>
TOTAL		405	<i>322</i>	7,3	<i>7,4</i>

Contrat de Bassin Gometz

ORDRE D'ACTION	PRIORITE D'ACTION	N° ⁰¹ FICHES	LOCALISATION (rue et tronçon)		NATURE DES TRAVAUX			ANOMALIES
			Nom de rue	Référence du tronçon	type	Diamètre (mm)	linéaire (ml)	EGP (m ² /jour)
TRANCHE 1 - année N à N+1								
1	Priorité 1	EU 4	Avenue de Villeneuve-Rue de la Pépinière	R54-R36	REPLACEMENTS DE CANALISATIONS	200	237	30,2
2	Priorité 1	EU 1	Avenue du Voularon	R28-R33	REPLACEMENT DE CANALISATIONS	200	196	13
3	Priorité 2	EU 3	Rue de Fromenteau	R313-R319	MACONNERIE SUR REGARDS EU	-	-	8,6
4	Priorité 2	EU 8-3	Rue Saint-Nicolas à Route de Chartres	R62-R487	REPLACEMENTS DE CANALISATIONS	200	58	8,6
5	Priorité 2	EU 7	Rue de la Sablonnière	R72-R68	REPLACEMENTS DE CANALISATIONS	200	40	7,6
SOUS TOTAL € HT						-	-	68
TRANCHE 2 - année N+2 à N+3								
6	Priorité 3	EU 8-1	Beuregard à sentier Saint-Clair	R93-R98	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	107	4,3
7	Priorité 3	EU 8-2	Sentier Saint-Clair à Vieux Chemin	R274-R62	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	113	
8	Priorité 3	EU 8-4	Sentier Saint-Clair	R84-R268	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	28	2,6
9	Priorité 3	EU 8-5	Sentier Saint-Clair	R269-R270	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	50	
10	Priorité 3	EU 6	Rue Saint-Nicolas	R233-R78	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	166	2,2
SOUS TOTAL € HT						-	-	9,1
TRANCHE 3 - année N+4 à N+5								
11	Priorité 3	EU 10	Route de Chartres	R55-R60	REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT	200	196	-
12	Priorité 3	EU 11	Route de Chartres	R34-R33	REPLACEMENTS DE CANALISATIONS	150	10	-
13	Priorité 3	EU 12	Avenue du Centre	R42-R36	REPLACEMENTS DE CANALISATIONS	200	161	-
14	Priorité 3	-	R 77-91-103-104-150-287-312-373		MACONNERIE SUR REGARDS NON ETANCHES	-	-	-
		-	R 313-315-316-383		PLACEMENT DE REGARDS DE VISITES (CORPS DE REGA	-	-	-
		-	R 305		REPLACEMENT DE SOCLE ET/OU TAMPONS FONTES	-	-	-
		-	R93-100-151-152-193-197-219-267		DEGAGEMENT DE REGARD SOUS BITUMES	-	-	-
		-	R142-168-256		REHAUSSE DE REGARDS SOUS TERRE VEGETALE	-	-	-

Tableau 6 : Travaux prévus sur la commune permettant de limiter les apports d'eau claires parasites.



LEGENDE :

- Ratio d'ECPP < 1,5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP entre 1,5 et 5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP > 5 m³/100 m
- Collecteur communal
- Collecteur Intercommunal
- Limite communale
- Bassin d'apport
- R XXX XX Regard Inspecté lors de la VN 2014
Valeur de débit en m³/j
- R XXX XX Exutoire du bassin d'apport
Valeur de débit en m³/j

R XXX XX	R XXX XX	R XXX XX	R XXX XX
VN du 21/08/2014	VN du 22/08/2014	VN du 23/10/2014	VN du 07/11/2014



LYONNAISE DES EAUX FRANCE
CENTRE TECHNIQUE assainissement réseaux
 51 avenue de Sénart 91230 Montgeron
 Tel:01.69.52.70.00-Fax:01.69.52.71.66

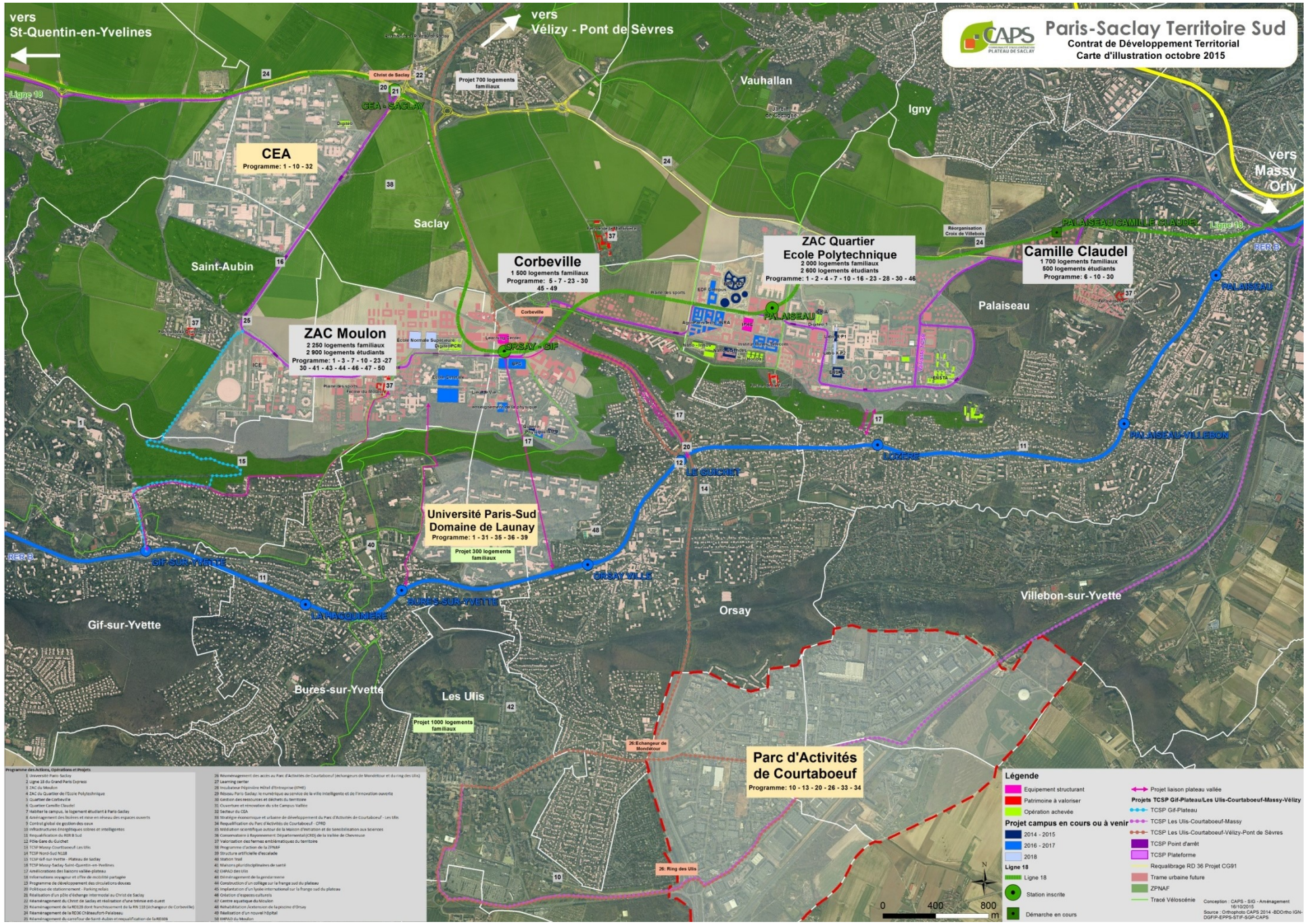
Date :
03/12/2014

SIHAVY
 Bassin versant du Vaulauron
 Mise à jour du Schéma Directeur Assainissement 2014
 CARTE DES RATIOS
 D'EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES (ECPP)

Plateau de Saclay



La zone de protection agricole a été délimitée par le décret n° 2013 -1298 du 27 décembre 2013 . Elle comprend 2469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1646 hectares composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles.



- Programme des Acteurs, Opérations et Projets**
- 1 Université Paris-Saclay
 - 2 Ligne 18 du Grand Paris Express
 - 3 ZAC de Moulin
 - 4 ZAC du Quartier de l'École Polytechnique
 - 5 Quartier de Courbeville
 - 6 Quartier Camille Claudel
 - 7 Réhabiliter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay
 - 8 Aménagement des bureaux et mise en réseau des espaces extérieurs
 - 9 Contrat global de gestion des eaux
 - 10 Infrastructures énergétiques sobres et intelligentes
 - 11 Réhabilitation du RE2B Sud
 - 12 PNM Gare du Guchet
 - 13 TCSP Courtaboeuf-Orsay (Les Ulis)
 - 14 TCSP Nord-Sud N118
 - 15 TCSP Sud-Massif - Plateau de Saclay
 - 16 TCSP Massif-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines
 - 17 Amélioration des liaisons val-de-seine
 - 18 Infrastructures énergétiques sobres et intelligentes
 - 19 Programme de développement des circulations douces
 - 20 Infrastructures énergétiques sobres et intelligentes
 - 21 Réhabilitation d'un pôle d'échange intermodal au Christ de Saclay
 - 22 Réaménagement du Christ de Saclay et réhabilitation d'une terrasse encastrée
 - 23 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Corbeville)
 - 24 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Palaiseau)
 - 25 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 26 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 27 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 28 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 29 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 30 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 31 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 32 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 33 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 34 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 35 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 36 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 37 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 38 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 39 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 40 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 41 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 42 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 43 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 44 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 45 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 46 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 47 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 48 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 49 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)
 - 50 Réaménagement de la RD36 (échangeur de Villebon)

Légende

- Equipement structurant
- Patrimoine à valoriser
- Opération achevée
- Projet liaison plateau vallée
- Projets TCSP Gif-Plateau/Les Ulis-Courtaboeuf-Massy-Vélizy
- TCSP Gif-Plateau
- TCSP Les Ulis-Courtaboeuf-Massy
- TCSP Les Ulis-Courtaboeuf-Vélizy-Pont de Sèvres
- TCSP Point d'arrêt
- TCSP Plateforme
- Requalif. RD 36 Proj. CG91
- Trame urbaine future
- ZPNAF
- Tracé Vélodécouverte
- Station inscrite
- Démarche en cours

Projet campus en cours ou à venir

- 2014 - 2015
- 2016 - 2017
- 2018

Ligne 18

- Ligne 18
- Trame urbaine future
- ZPNAF
- Tracé Vélodécouverte

0 400 800 m

Conception : CAPS - ESD - Aménagement
 16/10/2015
 Source : Orthophoto CAPS 2014 - BDOrtho IGN
 DGGP-EPPS-STP-GF-CAPS

Liaisons Vallée/Plateau



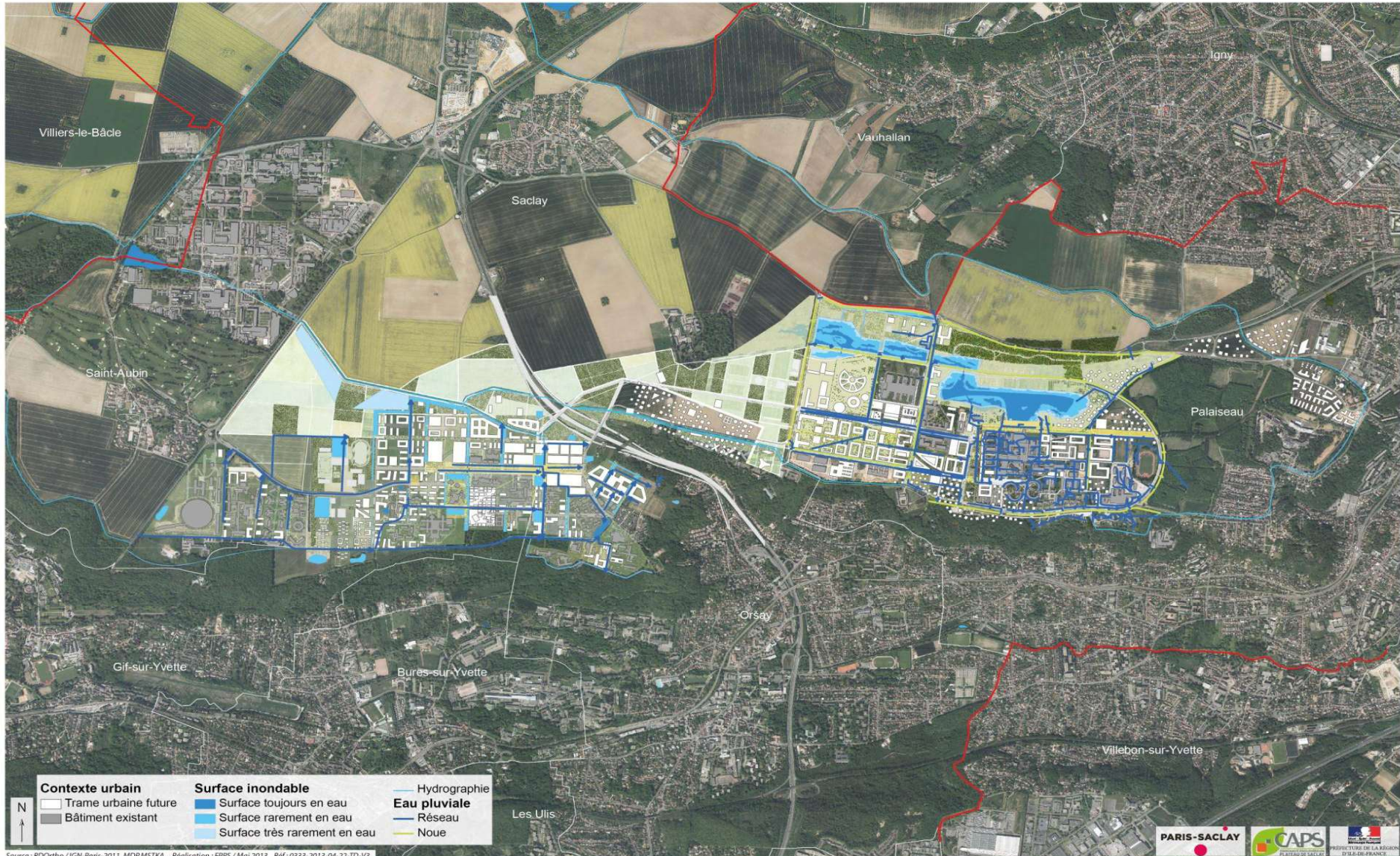
6 liaisons sont retenues pour faire l'objet d'une étude approfondie en phase de faisabilité technique :

- 1 - La liaison reliant le centre-ville de Gif avec le quartier du Moulon
- 2 - La liaison Bures – Supélec, via chemin de Michel
- 3 - La Montée de l'Université
- 4 - La rue de Versailles
- 5 - L'escalier du Buisson
- 6 - La liaison piétonne Lozère-Polytechnique

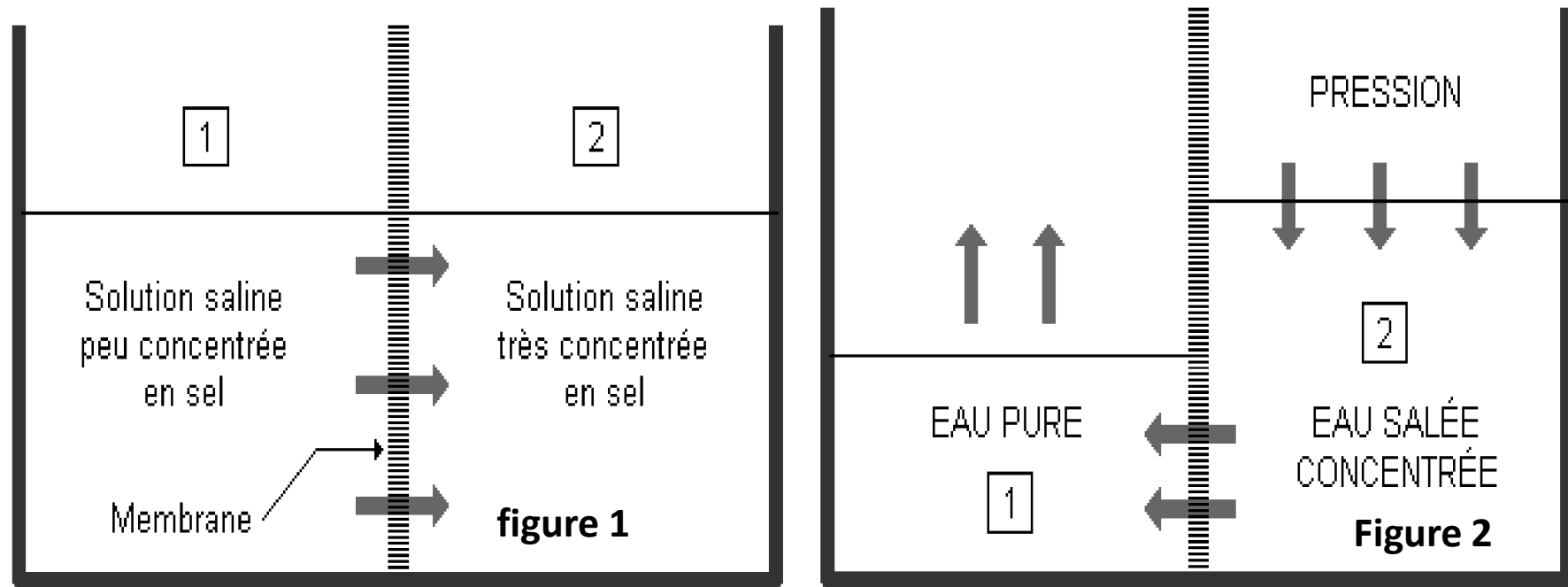
Atelier Eau prévu début mars 2016

La gestion de l'eau à l'échelle du sud du plateau

0 200 400 600 800 m



Technique de purification par osmose inverse (suite)



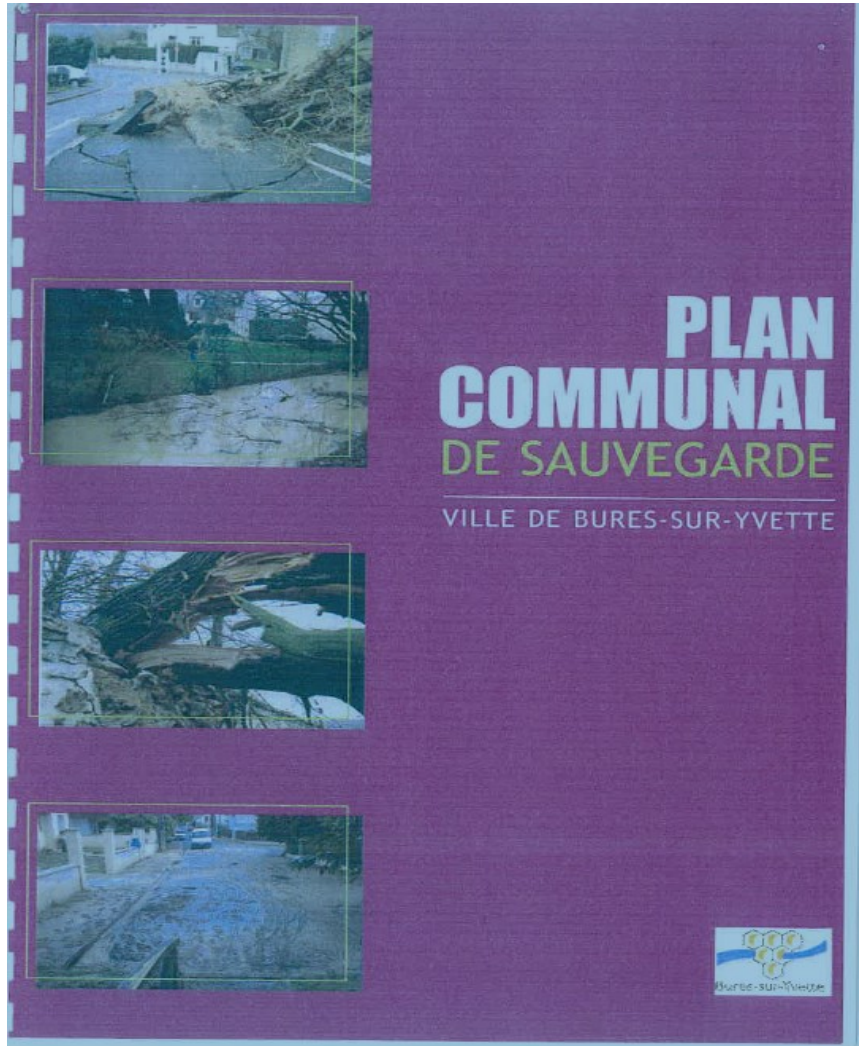
Jacques Collin, "*L'eau, le miracle oublié*" Guy Trédaniel Editeur.

L'osmose inverse, comme son nom l'indique est en fait le même processus inversé. Figure 2, Le bassin 1 est vide au départ. En appliquant sur la partie la plus concentrée (partie 2) une pression mécanique, comme celle du réseau urbain, supérieure à cette pression d'équilibre osmotique, on inverse le sens du courant et on provoque une production d'eau pure à partir de l'eau très saline. Le sel restera au fond du bassin 2.

Exemple de démarche d'indemnisation sinistre majeur incendie, hors catastrophe naturelle

1	Install chantier	2 633		0	2 633	0		
2	démolition			0	0	0	20 979	
3	maçonnerie	1 671	20	334	1 337	334		
4	cheminée	3 663	20	733	2 930	733		
5	charpente	23 776	20	4 755	19 021	4 755		
6	couverture	10 235	25	2 559	7 676	2 559		
7	zinguerie	3 025	25	756	2 269	756		
8	menuiserie ext.	10 243	25	2 561	7 682	2 561		
9	menuiserie int.	4 379	20	876	3 503	876		
10	parquet	5 725	15	859	4 866	859		
11	carrelage	4 188	15	628	3 560	628		
12	faïence	3 178	20	636	2 542	636		
13	plâtrerie	16 181	15	2 427	13 754	2 427		1 028
14	électricité	7 355	25	1 839	5 516	1 839		381
15	nature			0	0	0		2 265
16	chauffage	10 576	20	2 115	8 461	2 115		
17	plomberie	4 500	25	1 125	3 375	1 125		
18	peinture	16 858	25	4 215	12 644	4 215		
19	ravalement	5 281	25	1 320	3 961	1 320		
	TOTAL HT	133 467		27 737	105 730	27 737	20 979	3 674
	TVA 19,6%	26 160		5 436	20 723	5 436	4 112	720
	TOTAL TTC	159 627		33 173	126 453	33 173	25 091	4 394

Plan de Sauvegarde de la Ville de Bures sur Yvette, 02-2008



- Loi du 13 aout 2014, art 13,
- Code des Collectivités Territoriales : police.
- Décret n°90-918 du 11-11-1990 : information des risques majeurs,
- Décret n°2005-1156 du 13-09-2005 modernisation de la sécurité civile,
- Décret n°2005-1157 du 13-09-2005 Plan Orsec
- Décret n°2005-1158 du 13-09-2005 ouvrages et installations fixes.

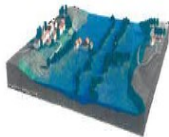
Document d'Information communale sur les risques majeurs (DICRIM) : 02-2008

INONDATION

ALERTE

. Zone concernée : toute la zone du Plan de Prévention des Risques d'Inondation -PPRI (consultable en mairie).

. Début et fin d'alerte signalés par un véhicule équipé de haut-parleurs.



CONSIGNES



Fermez et obturez les ouvertures.



Coupez gaz et électricité.



Montez à l'étage.



Libérez les lignes téléphoniques.



Écoutez les annonces du véhicule équipé de haut-parleurs.

APRES L'INONDATION

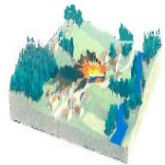
- . Aérez et désinfectez les pièces.
- . Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches).
- . Chauffez dès que possible.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

ALERTE

. Zones concernées :
- routes départementales,
- voie d'accès à l'université (rue René Thom, anciennement voie de la Faculté).

. Début et fin d'alerte signalés par un véhicule équipé de haut-parleurs.



CONSIGNES



Libérez les lignes téléphoniques.



Écoutez les annonces du véhicule équipé de haut-parleurs.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Coupez gaz et électricité.



Ne jurez pas.



Protégez-vous des inhalations de gaz et des vapeurs toxiques.



Fermez et obturez les ouvertures.



Abritez-vous dans un bâtiment.

NUMEROS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON : 01 40 05 48 48

HOPITAL D'ORSAY : 01 69 29 75 75

MAISON MEDICALE DE GARDE : 01 64 46 91 91 (le week-end ou un jour férié en journée)

POMPIERS : 18

SAMU : 15

MAIRIE DE BURES-SUR-YVETTE : 01 69 18 24 24
URGENCE PERMANENCE MAIRIE : 01 69 18 24 01 (en-dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi et jeudi 13h30-17h30
Mardi et vendredi 9h-12h / 13h30-17h30
Mercredi 9h-12h / 13h30-18h
Samedi 9h-12h

POLICE : 17 ou 112 (par portable et valable dans toute l'Europe)

COMMISSARIAT D'ORSAY :
40, rue de Paris - 91400 Orsay -
Tél. 01 64 86 11 66 -
Du Lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 10h30 à 18h30

COMMISSARIAT DES ULIS :
125, rue des Champs Launiers -
91940 Les Ulis - Tél. 01 64 86 17 17
Ouvert 24h sur 24, 7j/7

POLICE MUNICIPALE : 01 69 18 24 34 /39

RADIO

FRANCE INTER : 87.8 MHz

FRANCE INFO : 105.5 MHz

FRANCE BLEU ILE-DE-FRANCE : 107.1 MHz



Guide des bons réflexes QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Face à ces risques, la ville de Bures-sur-Yvette a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en décembre 2007 (décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention).

Ce plan communal de sauvegarde, consultable en mairie, a pour objet d'assurer votre protection et de vous aider en cas de situation dangereuse. Il est déclenché par le Maire et est appliqué sous son autorité et sa responsabilité avec les services de secours (pompiers...), la police et les services municipaux.

Ce document reprend l'ensemble des risques majeurs auxquels les Bureossis peuvent être confrontés :

- tempêtes,
- inondations,
- transport de matières dangereuses,
- canicule,
- grippe aviaire,

ainsi que les zones concernées, les signaux d'alerte et les consignes à suivre.

CONSERVEZ DONC CE GUIDE A PORTEE DE MAIN !

Philippe Janin,
Maire de Bures-sur-Yvette

QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Février 2008

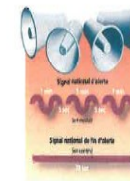


TEMPETE

ALERTE

. Zone concernée : toute la ville.

Signal d'alerte identique partout en France :
. Début de l'alerte : trois séquences d'une minute séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.
. Fin de l'alerte : signal non modulé de la sirène durant 30 secondes.



CONSIGNES



Fermez et obturez les ouvertures.



Limitez vos déplacements.



Écoutez les avertissements à la radio (87.8 MHz).



Ne vous promenez pas en forêt.

- . En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- . Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés.

CANICULE

ALERTE

. Zone concernée : toute la ville.

Signal d'alerte identique partout en France :
. Début et fin d'alerte signalés par les médias (radio, télévision...).

CONSIGNES



Buvez environ 1,5 litre d'eau par jour, ne consommez pas d'alcool.



Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets pendant la journée.



Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé ou ventilé).



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11h et 15h), ne restez pas en plein soleil.



Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



Prenez des nouvelles de votre entourage.

GRIPE AVIAIRE

ALERTE

. Zone concernée : toute la ville.

Signal d'alerte identique partout en France :
. Début et fin d'alerte signalés par les médias (radio, télévision...).



CONSIGNES

. Respectez les consignes signalées par la Préfecture de l'Essonne et affichées dans la commune (mairie, panneaux d'affichage, site Internet...).

. Interdiction de nourrir les pigeons et autres oiseaux dans tous les lieux publics, voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble.

. Tous les propriétaires d'oiseaux détenus en captivité doivent prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage.

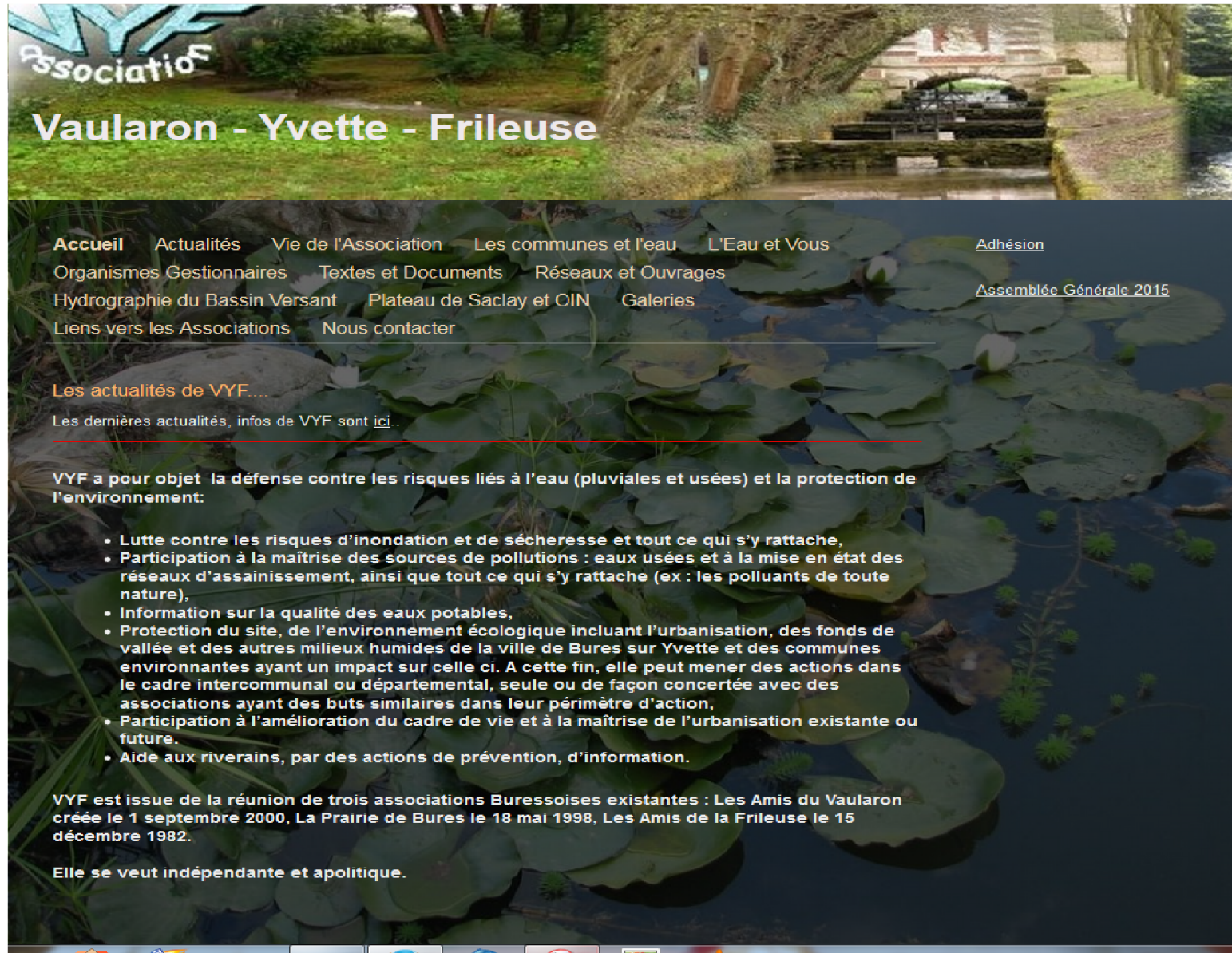
. Tous les propriétaires d'oiseaux détenus en captivité (sauf ceux maintenus en permanence à l'intérieur d'habitations ou de bureaux) doivent les déclarer à la mairie de leur lieu de détention.

EN CAS DE DECOUVERTE D'UN OISEAU MORT :
. En toute circonstance il est interdit de toucher l'oiseau.

. Appelez la mairie au 01 69 18 24 24, ou le numéro d'urgence 01 69 18 24 01.

. Si vous ne parvenez pas à contacter ces services, appelez le 18.

SITE : vyf-asso.com (Antoine Sotty)



VYF Association
Vaularon - Yvette - Frileuse

[Accueil](#) [Actualités](#) [Vie de l'Association](#) [Les communes et l'eau](#) [L'Eau et Vous](#) [Adhésion](#)
[Organismes Gestionnaires](#) [Textes et Documents](#) [Réseaux et Ouvrages](#)
[Hydrographie du Bassin Versant](#) [Plateau de Saclay et OIN](#) [Galleries](#) [Assemblée Générale 2015](#)
[Liens vers les Associations](#) [Nous contacter](#)

Les actualités de VYF...
Les dernières actualités, infos de VYF sont [ici](#).

VYF a pour objet la défense contre les risques liés à l'eau (pluviales et usées) et la protection de l'environnement:

- Lutte contre les risques d'inondation et de sécheresse et tout ce qui s'y rattache,
- Participation à la maîtrise des sources de pollutions : eaux usées et à la mise en état des réseaux d'assainissement, ainsi que tout ce qui s'y rattache (ex : les polluants de toute nature),
- Information sur la qualité des eaux potables,
- Protection du site, de l'environnement écologique incluant l'urbanisation, des fonds de vallée et des autres milieux humides de la ville de Bures sur Yvette et des communes environnantes ayant un impact sur celle ci. A cette fin, elle peut mener des actions dans le cadre intercommunal ou départemental, seule ou de façon concertée avec des associations ayant des buts similaires dans leur périmètre d'action,
- Participation à l'amélioration du cadre de vie et à la maîtrise de l'urbanisation existante ou future.
- Aide aux riverains, par des actions de prévention, d'information.

VYF est issue de la réunion de trois associations Buressoises existantes : Les Amis du Vaularon créée le 1 septembre 2000, La Prairie de Bures le 18 mai 1998, Les Amis de la Frileuse le 15 décembre 1982.

Elle se veut indépendante et apolitique.